

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 15 mars 2024

N° CP-2024-2-12-2

N° applicatif 8845

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction de l'environnement et de la transition
écologique

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de deux projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 4 113 € en investissement.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de commande groupée de fruitiers et la création d'une exposition photos bénéficient d'un taux d'aide de 40 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de deux opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2024 des Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Vallée de Munster.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

L'Association les Jardins du Kirchnacker sollicite une subvention en investissement d'un montant de 1 545 € pour la création d'une exposition photographique extérieure mettant en valeur le patrimoine naturel et les paysages locaux de la commune de MOLLAU.

Territoire Région de Colmar

La commune de WIHR-AU-VAL sollicite une subvention d'investissement d'un montant de 2 568 € pour une commande groupée d'arbres fruitiers à destination des habitants.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur la tranche de financement P226O0002T05.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 4 113 € en investissement à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | Nature analytique | Montant |
|-----------|-----------|-----------|---------|-----------------------|---------|
| P226 | O002 | P226E01 | T05 | (3026) 204-2041482-54 | 2 568 € |
| P226 | O002 | P226E01 | T05 | (3028) 204-20421-54 | 1 545 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.